

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à l'objet dans le cadre d'une urbanisation et/ou d'une vente potentielle.

Contexte juridique du bien (Sud de Barsy) :

1. plan de secteur :

- en rouge et blanc : zone potentiellement constructible ;
- en jaune en « surimpression » = zone d'aléa d'inondation ;
- liseré vert = la parcelle.



- #### 2. La densité prévue (Schémas de développement communal et territorial) est de 10 logements à l'ha (= 5 terrains de 10 ares) (pour résumer très fort, la logique ici est qu'on ne construit pas autant de maison au m² à Havelange(village) que dans des villages plus excentrés comme Barsy).

NB : le Collège s'est donc bien positionné (avis de principe – favorable) pour un projet de 5 maisons sur cette parcelle, mais hors zone d'aléa (cfr avis Collège du 28/05/2026

« Demande d'avis - Projet de 6 maisons sur un terrain sis rue du Clavia à FLOSTOY -
Delire construction »)

Potentiel constructif et de vente :

L'idée générale est ainsi d'éviter de construire dans les zones d'aléa d'inondation (principe de précaution évident au vu des aléas climatiques récurrents maintenant).

Et dans le cas qui nous occupe ici, il est donc bien possible de construire avec la densité requise en dehors de cette zone (autre vue cartographique ci-dessous).

